

possède les installations nécessaires. Quant à celui de Prince-Rupert, il peut en être muni, mais je l'ignore.

Quant à moi, je ne reprocherai pas au Gouvernement d'avoir choisi un port qui, à n'en pas douter, vaut mieux que celui de Nelson, malgré certains inconvénients—saison plus brève, trajet plus long et, il va sans dire, coût plus élevé de la construction du chemin de fer pour atteindre le nouveau port à cause de la distance plus grande, et augmentation des frais de transport entre les champs de blé et le port. Cependant, à en juger par les renseignements que je puis obtenir dans l'Ouest, je ne pense pas que cette voie ferrée ne transporte que des céréales pendant les deux ou trois prochaines années.

Je remarque aussi que les attributions de la commission des chemins de fer seront changées; néanmoins, je m'abstiendrai de tout commentaire tant que je ne connaîtrai pas la nature réelle du changement.

Le discours du trône mentionne un autre sujet: la remise aux provinces des prairies de leurs ressources naturelles. Une commission est en train de rechercher les conditions à arrêter entre le Manitoba et l'Etat. Vu que le litige est, pour bien dire, soumis à des juges, j'aurais probablement mauvaise grâce, en ma qualité de membre de cette Chambre, de m'occuper d'une affaire que la commission instruit. Les membres de la gauche—et je ne puis parler qu'au nom de celle-ci—peuvent la discuter, s'ils y sont enclins, et tous ceux qui se trouvent dans cette enceinte et qui ont des idées à émettre sont libres de le faire sans que je m'en offusque.

Il paraît aussi que la Saskatchewan reprend les négociations. Pendant plusieurs années, j'ai habité cette province avant qu'elle eût obtenu son autonomie. Après m'être rendu dans l'Ouest, je me suis porté candidat aux Communes et j'ai échoué. Je me suis alors mis dans la tête que je ne m'intéresserais plus à la politique. J'ai tenu cette promesse jusqu'en 1912, ce qui n'était probablement pas trop mal. La question de l'autonomie a beaucoup agité les esprits pendant les premières années de mon séjour là-bas. Lors du dépôt du bill tendant à conférer l'autonomie à la province, j'étais d'avis que l'Etat ne devait pas adopter le projet tel quel, et je crois encore qu'il n'aurait pas dû le faire. J'ai toujours pensé que le Dominion était tenu de remplir le rôle de fiduciaire à l'égard de toutes les ressources naturelles des provinces des prairies, d'administrer ces biens pendant les premières phases du développement des provinces et de les leur remettre intégralement dès qu'elles seraient en état de s'affranchir de toute tutelle. Dans les premiers temps, il pouvait être nécessaire de con-

clure des arrangements financiers avec ces provinces-là pour leur permettre de s'administrer. Néanmoins, je ne crois pas que la loi de l'Amérique septentrionale anglaise ait jamais prévu l'existence de deux catégories de provinces au pays—de provinces possédant un domaine et d'autres qui en seraient privées.

Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait acheté, au sens ordinaire du mot, les terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Lorsque la rébellion a éclaté au Nord-Ouest, il est devenu nécessaire de conclure un arrangement, afin de rétablir la paix et le bon ordre dans cette contrée, et d'obtenir la rétrocession de la charte de la compagnie. Cependant, c'est à la Reine d'Angleterre que la charte a été remise, et le gouvernement fédéral n'a pas fait autre chose que déboursier un million et demi de dollars.

Quelques-uns ont dit que le Canada a acquis toutes les terres que renferme ce territoire et qu'il avait le droit d'en disposer comme bon lui semblait. Pour des raisons juridiques et constitutionnelles, je suis d'un tout autre avis. La question reviendra sur le tapis; cependant, je ne crois pas qu'on la traite en cette enceinte avant qu'une entente ait lieu. Tel est mon propre sentiment sur lequel je ne m'appesantirai pas; pourtant, quiconque aurait voulu le connaître aurait pu l'apprendre en tout temps. C'est aussi le sentiment d'un très grand nombre d'habitants de l'Ouest, y compris l'homme public le plus distingué qui ait vécu dans les prairies, le présent juge en chef de la Saskatchewan, sir Frederick Haultain.

Personne de nous ne l'ignore, l'Alberta avait entamé des négociations afin d'obtenir la rétrocession de son domaine à des conditions qui seraient acceptées de part et d'autre. Au point de vue constitutionnel et juridique, cette province est exactement sur le même pied que la Saskatchewan. Les négociations ont été reprises il y a quelque temps; aussi, je ne ferai pas de commentaires pour la même raison qui m'a porté à m'en abstenir dans le cas du Manitoba.

L'honorable sénateur qui a proposé l'adresse (l'honorable H. J. Logan) jouit d'une réputation qui m'est bien connue, à titre d'orateur et de politique de marque, bien que je n'avais pas eu le plaisir de le rencontrer avant qu'il eût pris la parole en cette enceinte. Il a maintenu la réputation qu'il avait conquise parmi les hommes d'élite de l'autre Chambre. L'Ouest le connaissait bien comme l'un des jouteurs et des chefs du clan libéral de la Nouvelle-Ecosse. L'un de mes vieux amis du Sénat (l'honorable M. Tessier) l'a suivi et appuyé l'adresse. A ce sujet, qu'il me soit permis de dire quelques paroles en langue française